



NEWSLETTER ESPER

numéro 9
juillet 2024

ACTUALITÉS

- Animation du réseau ESPER

Depuis son lancement en 2021, le dispositif ESPER s'est installé comme une des ressources à l'appui de la prévention des conduites addictives en milieu professionnel et a développé un réseau d'employeurs signataires et d'organismes partenaires dans les 18 régions de métropole et d'outremer. Dans ses deux premières années de déploiement, la dynamique ESPER s'est notamment appuyée sur une animation des acteurs impliqués à l'échelle régionale, assurée par l'ANACT et les ARACT dans le cadre d'une convention de financement par le Fonds de lutte contre les addictions.

Aujourd'hui, alors que cette convention avec l'ANACT a pris fin et que le réseau compte près de 200 membres, la MILDECA vous propose de poursuivre avec une autre forme d'animation, davantage sectorielle, toujours avec les objectifs de favoriser des apprentissages collectifs et un partage de pratiques sur la prévention des conduites addictives en milieu professionnel, et de permettre la capitalisation des expériences et des outils.

A cet effet, le cabinet Sémaphores nous accompagne dans cette démarche pour développer des outils et espaces d'échanges au plus près de vos attentes et besoins. Après une phase d'entretiens qui se déroule en ce début d'été, un webinaire de lancement se tiendra le **23 septembre après-midi : à noter d'ores et déjà dans vos agendas**, une invitation vous sera adressée prochainement.

A la suite, et jusqu'à fin 2025, des ateliers réuniront des signataires et partenaires dans une logique sectorielle avec une finalité de partage sur les problématiques et expériences, mais aussi de production d'outils méthodologiques et collaboratifs pour valoriser les actions menées et assurer la continuité de l'animation du réseau.

- Enquête sur les usages des drogues illicites en France

L'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) a publié, le 26 juin, les premiers résultats de l'enquête EROPP 2023 qui étudie les niveaux d'usages - et leurs évolutions depuis 2017 - des principales drogues illicites consommées en France.

➔ [Le rapport intégral EROPP 2023](#)

Concernant le cannabis, qui reste la drogue illicite la plus consommée en France, la prévalence d'usage au cours des 12 derniers mois et l'usage régulier (au moins 10 usages au cours de 30 jours précédant l'enquête) se sont stabilisées ces 10 dernières années. A noter que, si les usages réguliers et les usages quotidiens s'observent majoritairement parmi les jeunes (entre 18 et 34 ans), c'est parmi les personnes de 55 à 64 ans que ces usages ont augmenté entre 2017 et 2023.

La consommation des autres drogues illicites, qui avait connu une période de stabilisation entre 2014 et 2017, présente en 2023 des niveaux d'usage en forte augmentation, notamment pour les produits stimulants (cocaïne, amphétamines, MDMA). En 2023, près d'un adulte sur dix (9,4 %) a consommé au moins une fois de la cocaïne au cours de sa vie contre 5,6 % en 2017. L'analyse qualitative montre que les motivations de consommation dépassent le cadre des usages festifs et sont désormais plus variées, en particulier pour « tenir » face à des conditions de travail difficiles.

- **Paris sportifs : campagne de Santé publique France - « Parier, c'est pas rien »**

Les paris sportifs se sont considérablement développés en France ces dernières années et se sont popularisés auprès d'un public jeune, particulièrement vulnérable, puisque 72% des parieurs ont entre 18 et 35 ans. Les paris sportifs sont un des jeux d'argent présentant le plus de risque pour les joueurs (addiction, surendettement, conflits familiaux) : le risque de jeu excessif est 5 à 6 fois plus élevé pour les paris sportifs que pour les jeux de loterie, selon les résultats du Baromètre de Santé publique France 2019. Ainsi, Santé publique France a lancé le 21 mai, et jusqu'au 25 juillet, une campagne de prévention qui s'adresse aux joueurs âgés de 18 à 35 ans.

Toute la campagne s'articule autour du slogan « Parier, c'est pas rien » et renvoie vers le site <https://www.joueurs-info-service.fr> où les joueurs peuvent trouver les réponses à leurs questions ainsi que des conseils et solutions en cas de difficulté avec le jeu.

Dans le cadre de cette campagne, Santé publique France propose de commander gratuitement une à deux affiches, afin de prévenir le public des dangers des paris sportifs. Vous pouvez, jusqu'au 25/07/24, commander ces affiches en suivant les instructions suivantes.

Pour commander :

1. Rendez-vous sur <https://moncoupon.santepubliquefrance.fr/>
2. Connectez-vous à votre compte ou créez en un
3. Saisissez le code campagne suivant : PARIERCPARIEN24
4. Sélectionnez les documents désirés et validez votre commande

Une seule commande autorisée. Campagne ouverte jusqu'au 25/07/24. Dans la limite des stocks disponibles.

- **Une plateforme de formation en ligne sur les conduites addictives**

La Mildeca s'est associée à l'École des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) pour développer une plateforme de formation en ligne sur les conduites addictives.

Elle a été conçue pour mettre à disposition des ressources pédagogiques permettant d'identifier les mécanismes, la réalité et l'ampleur des conduites addictives en France ; les acteurs, dispositifs, initiatives et politiques publiques luttant contre les conduites addictives ; les freins et leviers à une action efficace de lutte contre les addictions.

Cette plateforme est accessible à tous les professionnels impliqués dans la conduite d'actions de lutte contre les addictions. Il suffit de se créer un compte pour y accéder.

N'hésitez à diffuser l'information et le lien à vos partenaires et sur vos réseaux.

→ [Les vidéos de la campagne SPF](#)

→ [L'affiche](#)

→ [Plateforme EHESP](#)

SIGNATAIRES ET PARTENAIRES

- 12 nouveaux signataires de la charte

Bienvenue à l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) des Hauts-de-France, à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Pyrénées Orientales, à la Ville de Sainte-Marie (Martinique), aux entreprises CITRADEL, CIVIS, ECOMPAGNIE, EVA, GIE MAINTENANCE, Martinique Recyclage, METALDOM, aux Sociétés Villetton, et au Musée du Louvre.

Aujourd'hui, plus de 90 employeurs ont rejoint le réseau ESPER et se sont engagés à mettre en œuvre une démarche de prévention des conduites addictives au sein de leur organisation de travail.

- 1 nouveau partenaire de la charte

Bienvenue à AMETRA 06, qui est venue rejoindre les 74 partenaires déjà engagés.

LES RESSOURCES EN LIGNE

- Des supports de communication et de présentation

Dans la rubrique « ESPER en bref » du site de la MILDECA, le flyer ESPER « mode d'emploi » ainsi que le PowerPoint standard de présentation d'ESPER vous seront utiles pour communiquer en interne ou vers d'autres employeurs ou partenaires.

→ [ESPER en bref](#)

- Un emplacement dédié aux ressources ESPER sur le site de la MILDECA

Cet espace ressources ESPER réservé aux signataires et partenaires du dispositif comprend : la boîte à outils (charte avec ressources), la boîte à outils complémentaire et les newsletters ESPER.

→ [Espace ressources ESPER](#)

APPEL À TMOIGNAGES, MISES À JOUR ET CONTRIBUTIONS

Si vous souhaitez partager votre expérience dans le cadre du dispositif ESPER (les actions mises en place, ce que vous apporte la charte ESPER, etc.), pour toute demande d'information ou de contact, pour un changement de coordonnées ou pour une demande de désabonnement, vous pouvez nous contacter sur cette adresse : esper.mildeca@pm.gouv.fr

Nous suivre :

